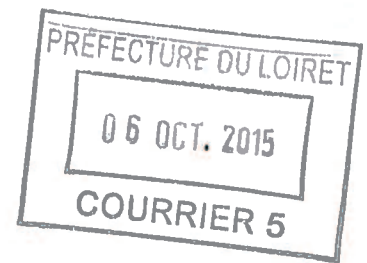




COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES
PORTES DE SOLOGNE



**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 29 septembre 2015

76 /15

Date d'affichage : 5 octobre 2015

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 26

L'An Deux Mille quinze, le 29 septembre 2015

Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 23 septembre 2015

s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,

sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de
la Communauté de Communes des Portes de Sologne

Présents :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elysabeth CATOIRE

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, M. Christophe BONNET,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, M. Stéphane CHOUIN, M. Dominique THENAULT,
M. Dominique DESSAGNES, Mme Manuela CHARTIER

Ligny-le-Ribault :

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie
CHARRON, M. Bernard GILBERT

Ménestreau-en-Villette : M. Eric LEMBO, Mme Marie-Annick VATZ

Sennely : M. Pierre HENRY, M. Jean-Jacques BOUQUIN, Mme Marie-Laure LABBE

Pouvoirs : Mme Anne GABORIT à M. Jean-Paul ROCHE, Mme Michèle CORMERY à Mme
Elysabeth CATOIRE, M. Olivier GRUGIER à M. Eric LEMBO, M. Bertrand DAUDIN à Mme
Marie-Annick VATZ, Mme Stéphanie HARS à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme
Véronique DALLEAU à M. Stéphane CHOUIN, Mme Nicole BOILEAU à M. Dominique
THENAULT

Absent excusé : M. Michel TATIN

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

**Objet : Modification du tableau des effectifs – Création d'un poste d'adjoint administratif au
Complexe aquatique**

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statuts de la Fonction Publique Territoriale, notamment
l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité
sont créés par l'organe délibérant; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau
de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Dans le cadre de l'organisation de l'activité du complexe aquatique, notamment en ce qui concerne
l'accueil au public les samedi et dimanche.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire à l'unanimité,

CREER un poste d'adjoint administratif de 2ème classe à temps non complet 10h45/35, à compter du
1^{er} janvier 2016.

Le Président,
Jean-Paul ROCHE



Certifié exécutoire

Compte tenu de la transmission

en Préfecture le 6 octobre 2015